

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul BERNARDI.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI,
Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY,
Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

26 août 2025

Absents :

Pascal LECCIA, Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA,
Fabienne PERALDI (procuration à Antoine ANTONA)

Délibération affichée en mairie

le : 12 septembre 2025

Secrétaire de séance : Patrick RINIERI

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 12 septembre 2025

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°004-001-2025 : Récompense attribuée aux bacheliers

Chaque année, la Commune récompense les bacheliers de toutes filières confondues qui sont domiciliés à Cauro.

Pour la promotion 2025, 9 diplômés ont remis les documents demandés.

Le Président de séance rappelle qu'en 2024, la somme individuelle a été fixée à 400 € pour permettre de couvrir les frais d'inscription en faculté.

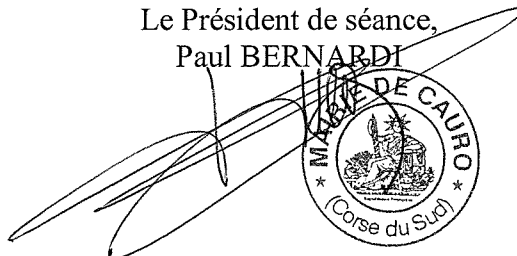
Il propose de maintenir cette somme pour 2025 mais aussi pour les années suivantes. La présente délibération reste donc applicable tant qu'aucune modification n'y est apportée, ce qui nous permettra de verser la récompense attribuée dès production des justificatifs.

Il rappelle par ailleurs que les crédits sont prévus chaque année au budget (10 000 € pour le BP 2025). Ils sont donc largement suffisants pour couvrir la dépense, même si le nombre de bacheliers venait à augmenter.

Ayant entendu l'exposé du Président de séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ATTRIBUE** une récompense de 400 € à chacun des bacheliers domicilié sur la Commune et ayant fourni les justificatifs nécessaires
- ✓ **FIXE** cette somme pour 2025 et les années suivantes
- ✓ **PREVOIT** d'inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget primitif

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président de séance,
Paul BERNARDI

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Paul Bernardi', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CAURO' at the top and '(Corse du Sud)' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and trees.